

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent dixième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 11 février 2008 à 15 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 3 mars 2008

Procès-verbal de la trois cent dixième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 11 février 2008 à 15 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat en sciences sociales	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales		X
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 15 h 35.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent neuvième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Approbation de la convention de partenariat entre la firme de formation CISRO Institute of Management et l'Université du Québec en Outaouais
- 4.- Conclusion d'un bail avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
- 5.- Renouvellement de l'entente avec le Centre hospitalier Pierre-Janet
- 6.- Période d'information et questions
- 7.- Prochaine assemblée
- 8.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la trois cent neuvième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent neuvième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent neuvième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Approbation de la convention de partenariat entre la firme de formation CISRO Institute of Management et l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que l'entreprise de formation CISRO, fondée en juin 2000, a développé différents programmes de formation non crédités avec l'Université Laurentienne dans la région de Toronto, dont certains donnent accès à un diplôme de l'Université. CISRO souhaiterait mettre sur pied un partenariat similaire avec l'UQO dans le domaine de la gestion de projet. Suite à des discussions entreprises entre CISRO, le programme de gestion de projet et le département des sciences administratives de l'UQO, il est proposé d'établir une convention afin d'amorcer une collaboration pour l'offre d'un programme conjoint non crédité de formation professionnelle en gestion de projet.

La convention proposée est semblable à la convention en vigueur entre l'UQO et la firme Nexient qui couvre la région d'Ottawa-Gatineau. Elle se traduit par l'attribution d'un certificat aux participants ayant réussi le programme de formation en gestion de projet de CISRO dans la région de Toronto et la possibilité d'accorder jusqu'à l'équivalent de 15 crédits en vue de l'obtention du diplôme de maîtrise en gestion de projet dans la mesure où le participant satisfait aux conditions d'admissions requises. Les professeurs de l'UQO ont vérifié le contenu des programmes dispensés par CISRO ainsi que des méthodes d'enseignement et d'évaluation. L'UQO peut aussi mener en tout temps une vérification de qualité et financière auprès de CISRO.

CISRO remettrait à l'UQO 10 % des frais d'inscription des participants à ces programmes dans la région de Toronto. De ce montant, 25 % sera perçu pour couvrir les frais administratifs et généraux de l'UQO et le solde (75 %) sera versé dans un fonds dans le but de soutenir éventuellement le démarrage des activités d'une chaire dans le domaine de la gestion de projet. Ce fonds sera placé sous la responsabilité du doyen de la recherche.

L'expérience du partenariat avec Nexient pour la région d'Ottawa-Gatineau est évaluée positivement par le responsable du programme de maîtrise en gestion de projet et, sur cette base, il est souhaité pouvoir développer un partenariat similaire avec CISRO.

Un membre s'interroge sur la conformité d'une telle convention avec les termes de la Politique linguistique. Il est rappelé que la Politique linguistique de l'UQO permet notamment que des formations sur mesure non créditées, comme en l'espèce, soient données en langues autres que le français et qu'en conséquence, il n'y a aucune contravention aux dispositions de cette politique.

Le vote est demandé.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à la majorité (Pour : 5 - contre : 1) d'adopter la résolution 310-CX-1342 concernant l'approbation de la convention de partenariat entre la firme de formation CISRO Institute of Management et l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

4.- **Conclusion d'un bail avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières**

Le recteur rappelle le contexte particulier qui conduit, au cours de la présente réunion, à proposer l'adoption du bail et le fait qu'il est inhabituel que le comité exécutif soit invité à discuter de son contenu.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que dans le cadre de la consolidation des campus de l'Université, le secteur des relations industrielles sera déménagé, en avril 2008, du pavillon Lucien-Brault dans l'aile C du pavillon Alexandre-Taché. Ce transfert fait en sorte qu'environ 6 150 pieds carrés d'espaces de bureaux seront vacants au pavillon Lucien-Brault. De plus, le transfert des programmes des relations industrielles diminuera l'occupation des salles de cours du pavillon Lucien-Brault. Cette occupation des salles de cours est relativement basse, particulièrement durant le jour. Tout en répondant aux besoins de la communauté universitaire, l'Université cherchera à maximiser l'utilisation des locaux laissés vacants et à rentabiliser ces espaces.

Le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières est à la recherche d'espaces locatifs pour tenir ses activités d'enseignement auprès d'une clientèle d'environ deux cents (200) étudiant(e)s. Le Collège cherche à conclure une entente de location à long terme avec la possibilité d'obtenir des espaces locatifs supplémentaires avec l'accroissement de sa clientèle.

L'Université et le Collège ont négocié les modalités et les conditions d'un projet bail débutant en juillet 2008. La durée du bail serait de cinq (5) ans avec deux (2) options de renouvellement, à la discrétion de l'Université du Québec en Outaouais. Le bail serait calculé sur la base d'une superficie locative de 9 888 pieds carrés, incluant l'utilisation de sept (7) salles de cours prévue durant les plages horaires de jour. D'autres espaces présentement sous-utilisés sont aussi prévus au bail, dont l'auditorium et le gymnase. Un protocole d'entente permettant de partager certains services sera aussi conclus.

Le vote est demandé

Un membre, monsieur David Clément, demande à ce que sa dissidence soit consignée au procès-verbal.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à la majorité (Pour : 5 - contre : 1) d'adopter la résolution 310-CX-1343 concernant la conclusion d'un bail avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières, laquelle est jointe en appendice.

5.- Renouvellement de l'entente avec le Centre hospitalier Pierre-Janet

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres qu'à l'automne 1998, l'UQO signait (166-CX-745) une entente-cadre avec le Centre hospitalier Pierre-Janet (CHPJ) qui établissait une collaboration formelle de recherche et de services dans le cadre d'une démarche intersectorielle pour développer un milieu d'expertise en santé mentale. Cette entente était renouvelée à l'automne 2000 (201-CX-875). Elle est maintenant échu.

Il est proposé de renouveler l'entente pour une durée de quatre années en l'actualisant et en la bonifiant. À noter qu'il est notamment prévu que l'entente peut être reconduite par consentement mutuel pour une période additionnelle de quatre années.

L'entente couvre les volets service, enseignement, recherche et clinique. Le volet clinique s'est ajouté à l'entente précédente afin de tenir compte, entre autres, du contexte afférent au développement du programme de doctorat en psychologie.

Après délibérations, sur proposition de monsieur David Clément, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 310-CX-1344 concernant le renouvellement de l'entente avec le Centre hospitalier Pierre-Janet, laquelle est jointe en appendice.

6.- Période d'information et questions

Exhibant quelques découpures de presse faisant état d'événements positifs impliquant des étudiants et des professeurs de l'UQO, un membre suggère que le conseil d'administration soit invité plus régulièrement à reconnaître les « bons coups » des membres de la communauté universitaire.

7.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion est prévue pour le lundi 3 mars 2008. On rappelle que la réunion du 18 février 2008 qui était prévue au calendrier annuel des rencontres est annulée et que la prochaine aura lieu le 3 mars 2008, exceptionnellement à 15 h 00, afin de permettre au comité exécutif de traiter de l'avis du recteur au conseil d'administration concernant le budget 2008-2009.

8.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur David Clément, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 16 h 30.



Le président d'assemblée



Le secrétaire